



Droit de Cité

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE L'ÉRADICATION DES SALONS DE MASSAGE ÉROTIQUE À MONTRÉAL?

Montréal, le 18 mars 2014 – Ce mercredi 19 mars à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre l'éradication des salons de massage érotique à Montréal?**

L'animateur : Guillaume Touzel-Bond

Les membres du jury : M^e Manuel Johnson, membre du Barreau du Québec, Christiane Campagna, coréalisatrice et coanimatrice de l'émission Tradosphère, CIBL 101,5 Montréal, et Jonathan Lesage, administrateur de la Société universitaire de débat intercollégial (SUCDI).

Les équipes : Tobit Martel, étudiant à la maîtrise en droit des affaires à l'Université de Montréal, et Daye Diallo, étudiant à la maîtrise, au HEC Montréal, affrontent Ahmad Nehme, étudiant en médecine à l'Université de Montréal, et Stéphane Dauphin-Pierre, étudiant en génie industriel à l'École Polytechnique de Montréal.

L'invitée-expert : Sylvie Bédard, présidente directrice générale de la Fédération québécoise des massothérapeutes.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

Il y a plus de 260 salons de massage érotique à Montréal et ces endroits sont assimilés à des maisons de débauche, car les clients paient en échange de services sexuels. Pendant la campagne électorale à la mairie de Montréal, Denis Coderre a indiqué vouloir éradiquer les salons de massage érotique. Quelques mois plus tard et alors que M. Coderre est maintenant aux commandes de Montréal, il n'est plus question de les éradiquer mais plutôt de mieux les encadrer.

En décembre 2013, la Cour suprême a rendu une décision sur la constitutionnalité des dispositions du *Code criminel* qui criminalisent plusieurs activités liées à la prostitution, dont la tenue de maisons de débauche. Selon la plus haute instance du pays, ces dispositions sont incompatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les effets de cette décision ont été suspendus pour un an. Selon la Ville de Montréal, il sera plus simple de trancher la question une fois l'année écoulée.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcité

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook www.facebook.com/DroitCite



Twitter @DroitCite